Le Petit Jounel Avisé

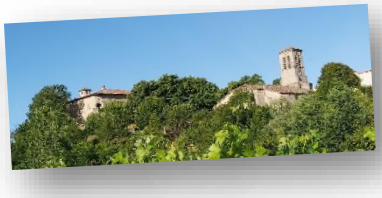

Le mot du Maire..

Chères Joannassiennes, Chers Joannassiens,

Lors de notre premier bulletin j'exprimais le désir fort de pouvoir vous rencontrer, de pouvoir échanger avec vous lors d'une première réunion publique cela n'a pas pu être possible.
Nous pensions en être sortis, eh bien non, le virus circule toujours plus présent encore sur notre territoire que lors du premier épisode. Il n'est pas rare que l'un de nos proches ou connaissances n'ait été contaminé.
Je voudrais donc avoir avant tout une pensée pour tous ceux qui ont été atteints par ce virus qui en ont perdu parfois la vie, mais aussi à tout le personnel soignant de nos ehpad et hôpitaux qui continue à assurer le meilleur service possible avec les moyens dont il dispose.
Ne pas oublier non plus tous ceux que l'on a contraint de stopper leur activité, parfois sans aucun bon sens, nos petits commerçants, mais encore au moment où je vous écris, les restaurants, les bars, les hébergeurs, etc…, et tous les corps de métier qui en dépendent. Le réveil sur un plan social et économique risque d'être douloureux en espérant que le remède n'aura pas été pire que le mal.

Vous souffrez chacun à votre niveau de cette situation, j'aimerais donc continuer par des notes **plus positives.**
La vie communale ne s'est pas arrêtée pour autant.
La Mairie continue de fonctionner normalement en assurant tous les services et est toujours à votre écoute.
Je tiens à remercier notre personnel municipal (Liliane, Fabien, Nathalie, Christelle, Ghislaine) qui a continué de travailler pour assurer la continuité du service public.
L'école a repris normalement dès la rentrée en respectant au mieux le protocole sanitaire.
Entouré de mon équipe toujours aussi motivée, nous nous sommes mis au travail et déjà quelques actions ont pu voir le jour, d'autres sont en cours :

- Sécurité sur la RD 24.
- Changement de la pompe à chaleur de la salle expo
- Mise en conformité sécurité des salles du Château et du secrétariat.
- Aire de jeu au stade + jeu école.
- Achat de mobilier urbain.
- Site internet.
- Achat tracteur épareuse.
- Signature d'une Convention avec une fourrière en partenariat avec la gendarmerie pour l'enlèvement des épaves.

Pour certaines vous avez déjà pu les découvrir dans notre village, elles vous sont détaillées à l'intérieur de notre bulletin.
Des réflexions et études ont démarré également pour 3 projets qui nous sont chers : l'acquisition de foncier, la création d'une épicerie café et la rénovation de la place du Calvaire avec l'accès à l'église.
Autre point positif, tous les biens à la vente sur la commune ont été acquis, des familles nouvelles arrivent, 3 inscriptions supplémentaires à l'école depuis la rentrée. Notre village reste toujours très attractif. J'en profite pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux habitants.
Je veux également souligner l'esprit de solidarité, valeur essentielle, que vous avez manifesté durant cette année 2020.
Pour conclure je vous souhaite à tous de passer de très bonnes fêtes de fin d'année et de laisser la magie de Noël opérer.
Ne pas oublier les personnes seules en particulier cette année. Tout en respectant les consignes, profitez de vos proches et amis, il faut bien continuer à vivre, le lien social est si important. En espérant que 2021 permette à toutes nos associations de redémarrer très vite leurs activités pour animer notre village comme elles savent si bien le faire.

Bernard VEDOVATO

***à noter** : le secrétariat sera fermé du 24 Décembre au 5 Janvier 2021*
permanence le 30 Décembre de 9h à 12h

Le repas de fin d'année…

Le traditionnel repas des habitants de plus de 70 ans n'a pas pu avoir lieu tel qu'il avait été organisé depuis de nombreuses années. Le CCAS, chargé de cette organisation, a proposé deux options aux personnes concernées : soit un bon à valoir sur un repas au restaurant « U Castellu » , soit un bon d'achat chez E.Leclerc. (*cette enseigne a été choisie car elle propose des articles culturels et autres, en plus de l'alimentaire.*) d'une valeur de 25 € chacun .

Les personnes ayant choisi de se rendre au restaurant ont reçu un bon qu'ils pourront utiliser jusqu'au 31 Mars 2021. Quant aux personnes qui avaient opté pour le bon d'achat ont reçu une carte magnétique valable un an.

Des colis ont été offerts à nos ainés hospitalisés ou résidant en maison de retraite comme à l'accoutumée.

Ces solutions sont bien-sûr exceptionnelles en raison des conditions très particulières de cette terrible année 2020. Nous espérons de tout cœur un avenir proche bien plus serein afin que la rupture sociale, que nous subissons tous, ne soit plus qu'un mauvais souvenir.

Il est à noter que, cette année, 15 de nos concitoyens sont entrés dans le cercle des 70 ans ce qui porte le nombre de nos ainés à près de 80 personnes.

Commémoration…

Le 11 novembre, Bernard Vedovato et l'ensemble du conseil municipal ainsi que les maires des deux précédentes mandatures, Jean Labrot et Roger Vaschalde ont rendu hommage, sans public , aux soldats qui ont donné leur vies pour défendre la liberté de la France.

L'école…

Depuis la rentrée de septembre, un nouvel instituteur est arrivé à l'école de Joannas, à la suite du départ fin juin, de Céline pour l'école publique de Largentière. Après de nombreuses années à faire des remplacements, Philippe Honoré a enfin obtenu un poste fixe au sein du groupement scolaire Joannas/Rocles où il enseigne auprès des élèves de maternelles jusqu'au C.E.1. Nous souhaitons la bienvenue à Philippe .

La communication…

Les membres de la commission communication s'activent assidûment à la création du site internet de notre commune. Les activités professionnelles de chacun et les conditions sanitaires ont quelque peu ralenti la mise en place de ce nouvel outil indispensable à l'information. Ce site devrait enfin voir le jour début 2021.

Info : si vous êtes artisans, hébergeurs, artistes, associations… si votre activité est basée sur Joannas et si vous souhaitez apparaître sur les différents annuaires de notre site, contactez-nous (en précisant votre activité , votre nom et vos coordonnées ainsi qu'une présentation de vos services) par mail à : conseiljoannas@gmail.com

Il était une fois…

LES BLASONS DE JOANNAS

Tous les habitants de notre commune ont déjà vu au moins une fois le blason de Joannas.
Alors me direz -vous pourquoi intituler cet article *" les blasons de Joannas "* Joannas aurait donc plusieurs blasons ? Non, mais sur le vitrail de la mairie (dans la salle des élus) figure non pas le blason de la commune mais celui de Logères et Fontaine de Logères, nous verrons pourquoi dans un prochain article.
LE BLASON DE JOANNAS:

De gueules au sautoir d'or cantonné de quatre fleurs-de-lis du même.

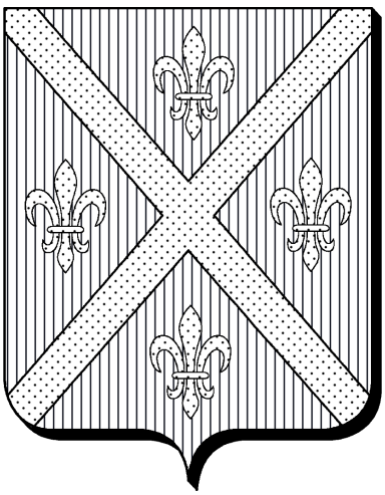

En noir et blanc le code couleur utilisé par les imprimeurs et graveurs à partir du XVI°siècle

La commune de Joannas, établi par le décret de l'assemblée constituante du 14 décembre 1789, reprend comme " *logo*" l'ancien blason de la famille seigneuriale de Joannas finissant au XVI°siècle par Pons IV de Joannas décédé en 1535, sans descendance, le fief passe ainsi par sa nièce à la famille de la Baume de Suze.

de France ancien à la bordure d'or chargée de huit écussons d'azur

Il pourrait paraître étonnant que ce blason comporte des fleurs de lys d'or qui sont à priori réservé à la personne royale...mais si nous observons le blason du Vivarais :

On retrouve là aussi nos fleurs-de-lis : De 855 à 1308, le Vivarais appartient au Saint Empire Romain Germanique.

A partir de 1308 Philippe IV Le Bel ayant terminé l'annexion du Vivarais au royaume de France, le semis de fleurs-de-lis remplace l'aigle germanique sur le blason du Vivarais.

Les huit écussons(1) représente les huit villes du Vivarais qui ont le droit de députation aux états généraux du Languedoc :Tournon, Viviers, Boulogne, Largentière, Joyeuse, Annonay, Aubenas, Bourg St Andéol .

On peut donc imaginer que les seigneurs de Joannas, voulant complaire au nouveau pouvoir ou pour marquer leur attachement au royaume de France ont rajouté l'emblème royal à leurs armes.

A t'il existé un blason antérieur à celui-ci ? Nous n'en trouvons pas trace.

(1)est nommé écusson toute forme d'écu utilisé comme meuble dans un blason

G.F.

L'équipe municipale vous souhaite une belle et douce fin d'année.

Hommages…

A Maurice…

Il était ainsi, Maurice…

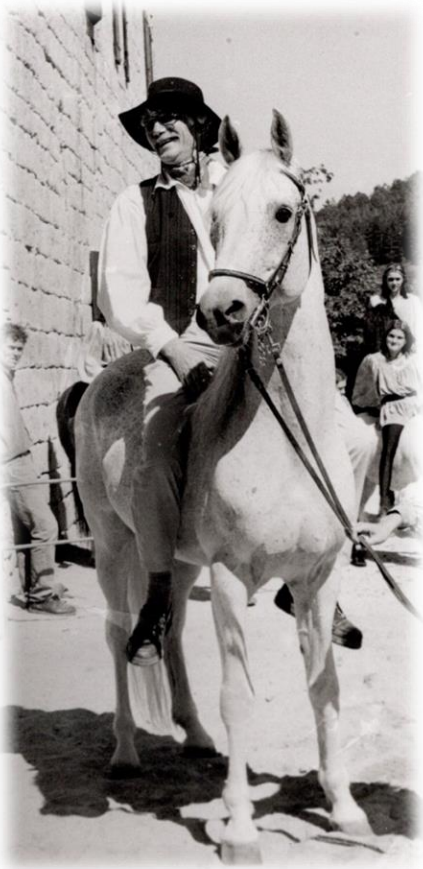

Une haute silhouette légèrement voûtée et dégingandée, comme une marionnette, des pantalons toujours trop courts pour ses longues jambes, un vieux chapeau, une moustache blanche bien fournie, à sa chevelure assortie, un regard clairvoyant et rieur derrière ses lunettes…il était ainsi, Maurice.

Il ressemblait un peu à Jean Ferrat. D'ailleurs, il ne dédaignait pas entonner en chœur « La montagne », lui qui était parti un temps gagner sa vie du côté de Martigues. Puis il était revenu au pays. L'accent de Pagnol chantait dans sa voix mais c'était un Ardéchois, Maurice.

Il avait choisi le métier du bois, le bois avec lequel on fait les pipes à tabac, les tables où l'on festoie, les tonneaux auxquels on boit, les lits dans lesquels on s'ébat. Il était une poutre-maîtresse, comme celle qui supporte les toits. Il était fiable, il était fort, Maurice.

Devenu Maire et siégeant au donjon du château, l'écharpe tricolore lui allait bien. Malgré des discours parfois embrouillés, il avait les idées claires et s'il se montrait un brin entêté, c'était pour mieux servir la Communauté. Ancré dans son terroir il voulait néanmoins l'ouvrir à d'autres territoires. C'était un Seigneur mais il était « fédérateur », Maurice.

En prenant de l'âge, il continuait d'habiter le paysage, arpentait les rues des villages, aimant y rencontrer les gens, aimant s'arrêter, nonchalant, pour échanger avec eux, chaleureusement. Le temps l'avait rendu philosophe et sage, Maurice.

Et tout à coup il est parti, en catimini, le grand Maurice, sans nous laisser le temps de le remercier, de le saluer. On aurait bien voulu qu'il reste encore un peu. Mais son chemin s'est arrêté là. Nous voilà bien tristes sans lui, Maurice.

B. P.

A Clément…

Une autre figure emblématique de notre communauté s'en est allée cet été, il s'agit de Clément Merle, né en 1924 au St Amour à Joannas. Très jeune, il a travaillé à la ferme familiale puis, plus tard, il entre au collège des Basiliens à Annonay où il perfectionne ses connaissances littéraires et apprend le latin. Mais, seul garçon de la famille, il doit prendre la suite de son père à la ferme.

Il rencontre Germaine, jeune arlésienne dont les parents se sont retirés à Joannas. Ils se marient et travaillent sans relâche sur l'exploitation agricole où verront le jour leurs quatre enfants : Pierre, André, Michel et Bernadette. Clément ne s'est pas contenté de développer son exploitation qu'il transmet à son fils André : il assure durant quarante années le secrétariat à la mairie de Joannas sous les mandats de Mr Edmont Durand et devient aussi secrétaire des Assurances Mutuelles Agricoles et de la Samda puis assume la charge de président de la caisse locale de Joannas. Clément a été aussi le correspondant local de « La Tribune ».

Clément a joué un rôle important dans la vie paroissiale. Dans les années 60, il s'implique sous l'impulsion du père Baconnier et du Maire E. Durand dans la rénovation de l'église de Joannas et collecte auprès des habitants des fonds afin d'installer le chauffage dans l'édifice, électrifier les cloches et changer les bancs. Clément a servi la messe durant de nombreuses années et fleuri l'autel, tous les samedis , avec son épouse Germaine.

Clément nous a quitté à l'âge de 96 ans.

La municipalité renouvelle l'expression de ses pensées attristées à son épouse et sa famille.

Le Carnet…

Naissances :

Lou Cordier-Voisin le 6 Juillet

Chloé Labrot-Bertrand le 1er Septembre
1er enfant de notre « cantonnier »

Décès :

Mme Malosse Julienne le 12 Août

Mr Merle Clément le 25 Août

Mr Debeuf Daniel le 19 Septembre

Mr De Fontaine De Logères Joseph le 1er octobre

Mr Ranc Félix le 18 octobre

Mme Darbousset Marie le 10 Novembre

Mr Maurice Vaschalde le 29 Novembre

Mr Legris Christian le 29 Novembre

Offre d'emploi…

La Mairie de Joannas recherche

-un.e secrétaire à temps partiel, poste à pourvoir au 1er Février.

-Un.e employé.e ménage + aide cantine école, 4 jours/sem. (16 heures)

Adresser C.V. et lettre de motivation la Mairie de Joannas. Pas de contact par téléphone

Parlons-en…

Nous avons eu à déplorer ces jours derniers sur la Commune un problème récurrent, 2 accidents dus à des attaques de chiens en divagation sur la voie publique :
-le premier sur la route du Suchet où une cycliste a été mordue à la cuisse.
-le second plus grave quartier du Plançon où la cycliste s'est fracturé le col fémur dans sa chute.
Devant la gravité des faits la commune rappelle une nouvelle fois aux propriétaires d'animaux qu'ils en sont pleinement responsables et demande expressément de mettre tout en œuvre pour que cessent ces divagations.

La circulation…

SECURITE RD 24

Ce n'est pas un secret, nous avons un problème de sécurité sur la Route Départementale RD24 dans la traversée de notre village en particulier sur le tronçon qui va du hameau du SUCHET au quartier du TRAVERS. Beaucoup trop de véhicules roulent à une vitesse excessive, et représentent un danger notamment pour les riverains, qui s'en sont plaints à maintes reprises à la Municipalité.

Plusieurs actions vont donc être entreprises pour inciter les véhicules à ralentir et ainsi sécuriser ce tronçon de route :

- Pose d'un RADAR PEDAGOGIQUE à l'entrée du quartier du Travers en venant de Largentière avec rappel de la vitesse limitée à 50km/h
- Abaissement de la vitesse limitée de 70km/h à 50km/h avec pose de panneaux sur la portion qui va de l'entrée du Suchet à la sortie du Chabrolin.
- Réaménagement de la nouvelle aire de stationnement quartier Suchet en supprimant l'accès actuel remplacé par une nouvelle entrée-sortie plus large (12m) et déplacé vers l'amont. Ainsi par une meilleure visibilité l'entrée et la sortie de cette aire de stationnement seront plus sûres.

Toutes ces actions ont bien entendu été validées par la Direction départementale des routes.

L'aire de jeux…

Le petit train acquis, il y a deux ans, par la commune en remplacement d'un jeu vieillissant dans la cour de l'école a été installé sur l'aire de loisir à proximité du city-stade. Cet équipement pour la jeunesse n'a pas pu être installé à l'école en raison de travaux couteux en matière de sécurité. La nature du sol de la cour de l'école nécessite un revêtement amortissant pour tous les jeux d'enfants mais le tapis existant s'est avéré trop petit et donc inadapté à la sécurité. La commune va changer le jeu de l'école par un équipement adapté à l'emplacement actuel.

Quant au petit train, il a été monté et installé sur le stade par Fabien, le Maire et 6 de ses conseillers, et Alex (camping La Marette). Cette opération masquée s'est déroulée dans la bonne humeur. Suite à ce chantier, des tables et bancs seront installés pour l'accueil de tous en ce lieu insuffisamment exploité jusqu'à présent.

L'équipement…suite…

TRACTEUR EPAREUSE

Nous vous l'avions annoncé lors du précédent bulletin la commune devait se doter de gros matériel. Et bien c'est chose faite ! Nous avons reçu notre beau tracteur équipé d'une épareuse qui va permettre à notre cantonnier d'entretenir beaucoup mieux et plus facilement toutes nos voies et chemins.

Après une formation de deux jours pour obtenir son CACES (capacité d'aptitude à la conduire en sécurité) Fabien a commencé a utilisé son engin, certains l'ont déjà croisé sur nos routes et pu apprécier le travail effectué. Depuis peu nous avons complété son équipement d'un godet d'une lame de déneigement.

L'achat de ce matériel est autofinancé par la commune, la somme avait été en partie provisionnée sur le budget 2019. Son montant total s'élève à 73768.20€ H.T. L'état nous a octroyé une subvention de 20948.86€ correspondant à 30% du montant initial de la commande de 69829.54€. Une demande de subvention a été faite auprès du département, nous espérons une réponse favorable.

Le coin gourmand…

Recette bûche de Noël aux marrons pour 8 personnes

Difficulté Facile **Préparation** 1 h **Cuisson** 10 mn **Temps total** 13 h 10 mn

Ingrédients : **Biscuit** : 60 gr de farine, 4 œufs, 50 gr de beurre, 40 gr de maïzena, 140 gr de sucre

Crème : 500 gr de crème de marron**,** 250 gr de beurre mou

Sirop : 100 gr de sucre + eau **Glaçage :** 50 gr de chocolat noir

Dans un saladier, fouettez 4 jaunes d'œuf avec 140 g de sucre jusqu'au blanchiment. Ajoutez farine, maïzena et beurre fondu. Ajoutez 4 blancs en neige ferme délicatement à la spatule.

Sur une plaque à four 40 cm sur 25, posez une feuille de papier sulfurisé, puis versez la pâte dessus. Faites cuire pendant 8 à 10 minutes à 180°c (four préchauffé) jusqu'à ce que le biscuit se colore légèrement.

Mouillez un torchon propre, essorez-le et étendez-le sur un plan de travail. D'un geste vif, retournez le biscuit sur le torchon, puis décollez délicatement le papier sulfurisé. Pliez une bande de gâteau sur 1 cm puis, en tenant le torchon, roulez délicatement le biscuit sur lui-même et laissez-le refroidir (comptez environ 30 minutes). N'attendez pas pour rouler, faites-le dès la sortie du four quand le biscuit est chaud et bien souple.

Pendant que le biscuit refroidi, mélangez, au robot ou à la main, la crème de marrons avec le beurre mou. Vous pouvez ajouter quelques brisures de marrons glacés. Posez le biscuit refroidi sur une feuille de film alimentaire et déroulez votre biscuit délicatement. Imbibez-le du sirop fait (100 g de sucre bouilli 5 minutes avec 15 cl d'eau). A la spatule, étalez 2/3 de la crème sur toute la surface du biscuit. Roulez-le à nouveau délicatement en l'enfermant dans le film. Serrez, sans l'endommager, pour qu'il prenne une forme régulière, récupérer le surplus de crème pour glacer.

Faites fondre 50 g de chocolat noir et mélangez-les au reste de la crème aux marrons. Etalez régulièrement cette crème sur toute la surface de la bûche (directement sur le plat de service) en lissant. Dessinez les stries de la bûche en passant une fourchette sur toute la longueur, puis placez-la au réfrigérateur pour au moins 12 heures. Bon appétit !

Et des pizzas !!!

Depuis le 11 décembre Dominique a installé son camion-pizza à côté de l'école. Originaire de Tauriers, il a longtemps exercer son métier de pizzaïolo à Aix-en-Provence et, pour diverses raisons, Dominique a décidé de renter au *païs*. Il posera son véhicule à Joannas tous les vendredis mais vous pourrez le retrouver aussi à Rocher le jeudi, à Tauriers le samedi et Sanilhac le dimanche. Nous sommes heureux d'accueillir ce nouveau commerce sur notre commune et souhaitons la bienvenue à Délice Pizza.

Vendredi à 17h30 à Joannas

06 34 47 13 21

BASE TOMATE

Fromage	9€
Sauce tomate, emmental, origan	
Anchois	9€
Sauce tomate, anchois, origan	
Royale	11€
Sauce tomate, champignon, jambon épaule, emmental, origan	
Méditerranéenne	12€
Sauce tomate, emmental, chorizo, mozza, pesto maison	
Végétarienne	11€
Sauce tomate, emmental, aubergine, courgette, oignon, poivron, origan	
4 Fromages	12€
Sauce tomate, emmental, bleu, mozza, chèvre, origan	
Catalane	12€
Sauce tomate, emmental, poivron, oignon, chorizo, origan	
Corsica	12€
Sauce tomate, figatelli, oignon, mozza, origan	
Napolitaine	12€
Sauce tomate, emmental, mozza, anchois, origan	
Orientale	11€
Sauce tomate, emmental, merguez, poivron, origan	
Arménienne	12€
Sauce tomate, emmental, viande hachée, poivron, oignon, origan	

BASE CRÈME

Ardéchoise	13€
Crème, emmental, oignon des Cévennes, caillette d'Ardèche, chèvre, origan	
Paysanne	12€
Crème, emmental, lardons, champignons, origan	
Chèvre Miel	12€
Crème, emmental, chèvre, miel, origan	
Fondante	13€
Crème, emmental, jambon de pays, camembert, origan	
Indienne	12.50€
Crème, emmental, curry, poulet, ananas	
Périgourdine	15€
Crème, emmental, magret de canard séché, foie gras maison, pignons, origan	
Thon	13€
Crème, emmental, oignon, thon, mozza, câpres, origan	
Tartiflette	12€
Crème, emmental, lardon, pomme de terre, fromage à raclette, origan	
Dijonnaise	12€
Crème, emmental, poulet, oignon, moutarde, origan	

Le conseil municipal…

Compte-rendu du conseil municipal du 13 Octobre 2020 (extraits)

N° 3-10-2020 Délibération annulant la délibération du 14 mars 2018 : Monsieur le Maire donne lecture, aux membres du Conseil Municipal du compte rendu de la dernière réunion d'information pour l'étude de faisabilité d'un éventuel projet d'implantation d'éoliennes sur la commune de Joannas. Après délibération et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal décide : - D'annuler la délibération du 14 mars 2018 autorisant l'étude de faisabilité d'un éventuel projet d'implantation d'éoliennes sur la commune de Joannas. - D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

N° 4-10-2020 Délibération convention épaves : Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il existe une procédure afin de lutter contre l'abandon des épaves de véhicules dans les espaces publics ou privés en lien avec la gendarmerie de Largentière, pour cela il faut établir une convention avec un garage agrée. Le garage MAZOYER à Joyeuse propose ce service. Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide : - D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pour l'enlèvement et le gardiennage des véhicules terrestres sur le territoire de la commune de Joannas avec le garage MAZOYER de Joyeuse. - Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

N° 5-10-2020 subventions aux associations : Monsieur le Maire explique que l'association TARANIS ARGA TRAIL renonce à la subvention communale pour l'année 2020. Vu qu'aucune association n'a déposé de dossier de demande, il propose de conserver la somme de 800 € sur la somme globale de 3000 € inscrire au budget de la commune à l'article 6574. D'affecter la différence soit 2200 € au compte 615221 pour d'éventuels travaux au comptoir extérieur et dans la cuisine des salles communales. Après délibération et à l'unanimité des votants, le conseil municipal décide : - De conserver la somme de 800 € au compte 6574, pour d'éventuelles demandes de subvention des associations. - D'affecter la différence soit 2200 € au compte 615221 pour d'éventuels travaux au comptoir extérieur et dans la cuisine des salles communales. - De faire en ce sens une décision modificative sur le budget 2020.

N° 9-10-2020 DELIBERATION LOYER : Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la précédente mandature avait, en raison du confinement suspendu les loyers des professionnels sur la commune à savoir l'Auberge et le Cabinet d'ostéopathe du 1er avril au 30 septembre 2020. Il propose de rétablir les loyers à partir du 1 er octobre comme suit : - Cabinet ostéopathe, Mme GRANIER Julie 250 €/m - - L'appartement de l'auberge M. et Mme GRECO 250 € par mois. - L'Auberge U CASTELLU :

- 100 € ht par mois du 1er octobre au 31 décembre 2020
- 200 € ht par mois du 1er janvier au 31 mars 2021
- 300 € ht par mois du 1er avril au 30 juin 2021
- 400 € ht à partir du 1er juillet 2021 soit 480 € TTC.

Après délibération et à l'unanimité des votants, le conseil municipal décide d'accepter le projet tel qu'il est décrit ci-dessus. D'autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

10-10-2020 CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA POMPE A CHALEUR : Monsieur le Maire présente les différents devis qu'il a reçu concernant le changement de la pompe à chaleur pour les salles du château, il rappelle que l'on peut bénéficier d'une subvention de la part du SDE07. Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des votants décide : - D'accepter le projet de changement de la pompe à chaleur pour les salles du château et choisit l'entreprise LB ENERGIES pour un devis de 6830.67 € HT et 8196.80 € TTC - Autorise Monsieur le Maire à monter les dossiers de subvention auprès des services du SDE 07 et de chercher auprès de l'état, de la région et du département toutes les subventions possibles.

Compte-rendu du conseil municipal du 19 novembre 2020 (extraits)

4-11-2020 **Délibération fixant les redevances d'occupation du domaine public** : Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L 2122-1 à L 2122-3 et L 2125-1 à L 2125-6 ; Vu le code de la voirie routière et notamment son article L 113-2 ; Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ; Considérant qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide de fixer les redevances de la façon suivante pour l'année 2021 à savoir : -100 € par an - 200 € de caution - D'établir une convention pour 1 an, renouvelable.

5-11-2020 **Délibération convention avec le CAUE :** Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) pour l'accompagnement de la Commune pour l'aménagement du centre du village. Après délibération et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal décide : - D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le CAUE pour une durée de 12 mois - D'inscrire la somme de 2500 €, qui sera réglée en deux fois sur le budget 2021.

611-2020 Délibération achat Jeux école : Monsieur le Maire explique qu'il faut un jeu pour la cour de l'école, en effet celui acheté précédemment étant trop grand, il a été installé au stade. M. ODDES présente plusieurs devis Après délibération et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal décide : -D'autoriser Monsieur le Maire à commander un jeu pour l'école d'une valeur de 2736 € TTC à l'entreprise KOMPAN. -D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

7-11-2020 **Délibération demande de subvention :** Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier émanant de l'amicale Laïque, présentant un projet pour la fin de l'année. Après délibération et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal décide : - D'autoriser Monsieur le Maire à verser la subvention prévue au budget, à savoir 500 € - D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier

A noter : L'ENSEMBLE DES DELIBERATIONS SONT CONSULTABLES DANS LEUR INTEGRALITE EN MAIRIE